



PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Novembre 2023 à 19 h 00
Salle du conseil municipal

L'an deux mille vingt trois, le 17 novembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué le 9 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Didier Carbonell, Maire.

Membres en exercice et convoqués : 7

Présents : 7

M. Didier CARBONELL, Mme Jocelyne AUDO, M. Guillaume CHASSEUIL, Mme Solenne LAURENT, Mme Véronique MUSIALOWSKA-MATON, Mme Danielle RODRIGUEZ, M. Serge ROUBY.

Secrétaire de séance : Mme Danielle RODRIGUEZ

Président de séance : M. Didier CARBONELL

Monsieur Le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.
Mme Danielle Rodriguez est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire apporte des modifications à l'ordre du jour :

- Ajout de :
 - délibération portant sur l'élection du premier adjoint ou adjointe.
 - délibération portant sur une Décision Modificative n° 1 – Virement de Crédit.
- Suppression de :
 - délibération portant sur la création d'un emploi permanent à temps non complet.
 - délibération portant sur l'harmonisation du temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale.
 - délibération portant sur la demande de subvention auprès du Conseil Régional. (concerne l'abri bus, le Conseil Régional n'est pas compétent pour ce dossier).

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal.
- 1 - Délibération portant sur l'élection du premier adjoint ou adjointe.
- 2 - Délibération portant sur l'élection du deuxième adjoint ou adjointe.
- 3 - Délibération portant sur la nomination du Référent déontologue de l' élu local.
- 4 - Délibération portant sur une décision modificative N° 1 – Virement de crédit
- 5 - Délibération portant sur la réalisation des travaux sur réseaux électriques (Extension BT bâtiment agricole Bournet S/P1 « Larcat »).
- 6 - Délibération portant sur les travaux de voirie 2024.
- 7 - Délibération portant sur la demande de subvention auprès des Services de l'Etat au titre de la DETR 2024.
- 8 - Délibération portant sur la demande de subvention auprès des Services du Conseil Départemental au titre du FDAL 2024
- 9 - Délibération portant sur les travaux de l'abri bus scolaire.
- 10- Délibération portant sur la demande de subvention auprès des Services de l'Etat au titre de la DETR 2024.
- 11- Délibération portant sur la demande de subvention auprès des Services du Conseil Départemental au titre des Amendes de Police 2024.
- 12- Délibération portant sur la vente de terrains communaux à Monsieur Maxime Bournet.
- 13- Délibération portant sur les délégations du Conseil Municipal au Maire.
- Questions diverses

Approbation du Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 juin 2023

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

Règle adoptée pour les prochains procès-verbaux : La ou le secrétaire de séance transmettra à Monsieur le Maire dans les quinze jours suivant la séance le projet de procès-verbal qui sera soumis à l'approbation du conseil municipal lors de la séance suivante.

1 – Délibération portant sur l'élection du premier adjoint ou adjointe.

Prise de connaissance du courrier de la préfecture sur l'élection du deuxième adjoint sur le poste vacant, à la demande du maire selon le code général des collectivités territoriales (seul doc. utile pour le fonctionnement du conseil municipal) et mails de la préfecture sur les règles d'élection des adjoints.

A la demande de 4 conseillers municipaux du groupe d'opposition il est procédé à une nouvelle élection du premier et deuxième adjoints.

Constitution du bureau de vote :

Assesseurs : Guillaume Chasseuil – Solenne Laurent / Secrétaire de séance de l'élection : Serge Rouby

Candidates : Danielle Rodriguez et Jocelyne Audo

Après dépouillement, les résultats sont les suivants : 7 suffrages exprimés

Madame Danielle Rodriguez a obtenu 4 voix

Madame Jocelyne Audo a obtenu 3 voix

Madame Danielle Rodriguez ayant obtenu la majorité requise des voix est élue première adjointe.

2 – Délibération portant sur l'élection du deuxième adjoint ou adjointe.

Constitution du bureau de vote :

Assesseurs : Solenne Laurent – Véronique Musialowska Maton / Secrétaire de séance de l'élection : Serge Rouby

Candidats : Guillaume Chasseuil et Jocelyne Audo

Après dépouillement, les résultats sont les suivants : 7 suffrages exprimés

Monsieur Guillaume Chasseuil a obtenu 4 voix

Madame Jocelyne Audo a obtenu 3 voix

Monsieur Guillaume Chasseuil ayant obtenu la majorité requise des voix est élu deuxième adjoint.

Mme Jocelyne Audo affirme son engagement en qualité de conseillère municipale auprès de la commune et pour l'intérêt général des villageois.

3 - Délibération portant sur la nomination du Référent déontologue de l' élu local.

Nature de la mission : en lien avec le code général des collectivités territoriales et code pénal (discretion professionnelle), Loi déconcentration et simplification locale. Date limite de la nomination : avant le 31/12/23.

Proposition de Mr le maire :

Candidat : Monsieur Arnaud Loupias - Durée de fonction de 2 ans soit jusqu'au 01/01/26. A noter que cette durée pourra être remise en question en 2026 après les élections municipales. Affectation de moyens matériels et une rémunération de 80€ par dossier.

Chaque conseiller municipal pourra saisir le référent pour toute question en lien avec la déontologie, mais sous condition de rémunération. Le référent déontologue sera tenu au secret professionnel.

L'association des maires de France n'a pas nommé de référent déontologue pour le département de l'Ariège mais un guide du référent déontologue de l' élu local a été édité.

Remarques :

M. Guillaume Chasseuil : réserve compte-tenu de sa candidature aux dernières élections municipales et défaut d'information du maire envers Mme Rodriguez qui était passée s'informer à la mairie.

M. Le Maire : Mme Danielle Rodriguez était venue à la mairie uniquement pour le comité des fêtes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE

Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 2

4 - Délibération portant sur une décision modificative n° 1 – Virement de crédit

Un prêt à taux variable a pris un point d'augmentation d'où la nécessité de faire un virement correspondant au montant des écritures en plus : 55,21 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

5 - Délibération portant sur la réalisation des travaux sur réseaux électriques (Extension BT bâtiment agricole Bournet S/P1 « Larcet »

Nature : Extension du réseau sur le hangar du bâtiment agricole.

Montant de 15 800 €,

Conditions : prise en charge complète par le SDE 09 avec l'accord du conseil municipal. Besoin d'identifier un lieu d'entrepôt pour le déversement de matériaux inertes s'il y en a.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

6 - Délibération portant sur les travaux de voirie 2024

Nature : tranche de travaux de l'ancien relais vert au passage canadien (route du col Dolent).

Montant : 15 360,50 HT – 18 432,60 TTC, par la société Jean LEFEBVRE Midi-Pyrénées, sur budget 2024 -

Subvention à demander auprès de la CCHA (Communauté des Communes de la Haute-Ariège) des services de l'Etat (DETR) et du Département (FDAL) avant fin décembre début janvier 2024.

Remarque :

Mme Solenne Laurent demande des précisions sur les zones de travaux en 2024 et s'il y a une possibilité de déposer un dossier de demande de subvention supérieure au montant des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

7 - Délibération portant sur la demande de subvention auprès des Services de l'Etat au titre de la DETR 2024.

Montant des travaux : 15 360,50 €

Montant de la subvention (30%) : 4 608,15 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

8 - Délibération portant sur la demande de subvention auprès des Services du Conseil Départemental au titre du FDAL 2024

Montant des travaux : 15 360,50 €

Montant de la subvention (25%) : 3 840,05 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

9 - Délibération portant sur les travaux de l'abri bus scolaire.

Contexte : déplacement de l'abri bus situé au niveau de la place du village sur décision du maire en raison des problèmes aux périodes d'enneigement avec l'impossibilité de passage pour le chasse neige et la gêne des voitures en stationnement sur la place, avec l'accord de l'entreprise de transports scolaires et du service des transports du Conseil Régional. A noter le projet de déclassement de la route jusqu'à la place et le classement en route départementale de la route du Col Dolent.

Montant : 2 devis demandés mais un seul reçu, celui de la société Charpente et Menuiserie du Sabarthes (SARL C.M.S) pour un montant de 17 868,60 € HT soit 21 442,32 €. TTC

Subventions : Demande du maire pour une subvention auprès des services du Conseil Départemental et de l'Etat.

Remarques :

Mme Solenne Laurent signale une dépense financière inutile en raison de la présence d'un abri sur la place et des dépenses déjà engagées par la commune. De plus, elle rappelle que le camion poubelle a des manœuvres qui semblent compliquées pour rejoindre le parking du haut et craint davantage de complications avec le verglas et la neige.

Mr Guillaume Chasseuil indique que le positionnement du nouvel emplacement est dangereux pour les enfants.

Mme Jocelyne Audo signale que le site des poubelles sur la place du Riou n'est pas dans le même secteur et le sujet du camion poubelle est un faux sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE

Pour : 4 Contre : 3 Abstention : 0

10- Délibération portant sur la demande de subvention auprès des Services de l'Etat au titre de la DETR 2024.

Montant : 17 860,60 HT

Subvention (30%) : 5 360,58 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE

Pour : 4 Contre : 0 Abstention : 3

11- Délibération portant sur la demande de subvention auprès des Services du Conseil Départemental au titre des Amendes de Police 2024.

Montant : 17 860,60 HT

Subvention (30%) : 5 360,58 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
VOTE**

Pour : 4 Contre : 0 Abstention : 3

12- Délibération portant sur la vente de terrains communaux à Monsieur Maxime Bournet.

Présentation par Mr le Maire : demande faite par Mr Maxime Bournet en date du 14 janvier 2023, pour des terrains qui se situent dans le domaine privé communal et qui seront destinés à la construction de la nouvelle bergerie. Un échange de mails entre Mr Maxime Bournet et Mr le Maire s'est établi. Monsieur le Maire précise que les droits d'exploitation de Mr Maxime Bournet sont acquis et regrette l'absence d'éléments sur le projet d'exploitation. En effet, le dossier de M. Maxime Bournet est à ce jour aussi vide.

Terrains visés : concernent les sections Section B 917 de 165 m², B 918 de 777 m², B 912 de 2 718 m², B 301 de 2 835 m², B 928 de 2 262 m², B 300 de 1 130 m², B 299 de 1 400 m² et B 323 de 670 m² soit une superficie globale de 11 957 m².

Nécessité du recueil de l'avis de la SAFER.

Mr le maire exige que la vente soit réalisée sous certaines conditions. Il sera pris un rendez-vous avec un notaire pour demander à ce que l'acte de vente soit réalisé au regard d'une garantie de l'accès à l'eau, avec l'engagement écrit du GAEC de Solenne Laurent et Éric Berthomieu et de Mme Annie Ralu, propriétaire de la source, laissant libre accès à l'eau à Mr Maxime Bournet, avec rétrocession automatique des terrains à la commune en cas de refus du permis de construire.

Remarques :

Mr Guillaume Chasseuil et Mme Solenne Laurent indiquent que la problématique de l'eau sera aussi étudiée au dépôt du permis de construire.

Monsieur le Maire précise que la Chambre d'Agriculture et notamment la Confédération Paysanne ne se gênent pas pour faire pression dans d'autres dossiers lors des demandes de permis de construire.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
VOTE**

Pour : 6 Contre : 1 Abstention : 0

13- Délibération portant sur les délégations du Conseil Municipal au Maire.

Nature : demande de 4 conseillers municipaux du groupe d'opposition de retirer l'ensemble des délégations au maire attribuées lors du conseil municipal du 10/07/2020 (total de 30 délégations)

Commentaires :

- Le secrétaire de mairie précise que le retrait des délégations au maire est impossible sur toute la durée du mandat.
- Mr. le maire précise que parfois sur le sujet des retraits de délégations au maire, les réponses de la Préfecture ne sont pas cohérentes.
- Le secrétaire de mairie indique qu'un conseil municipal sera obligatoirement convoqué pour prendre les délibérations actant les décisions.
- Mr. Guillaume Chasseuil indique que si certaines délégations sont rarement mises en œuvre alors il est d'autant plus important de les confier à une délibération du conseil municipal.

- Mme Solenne Laurent indique qu'elle serait intéressée à s'investir pour certains sujets (ex. les locations d'appartements communaux.)

Décision : après un début de lecture des différentes délégations et décisions des retraits ou non, Mr le maire demande que soit reportée cette délibération, lorsqu'une liste précise des délégations à conserver ou à retirer sera établie. Le secrétaire de mairie précise qu'il reste à disposition pour expliquer les aspects techniques.

La délibération est ajournée

QUESTIONS DIVERSES

Château d'eau de la Commune

Situation toujours tendue. Constat le 22/09/23 du manque d'eau - un niveau seulement à 3 m (niveau normal à 6 m) - Récent constat : niveau à 4.06m, raison pour laquelle toutes les fontaines du village ont été fermées.

Réunion AFP de Larcac du 25/11/23

Présence de M. Le Maire, Mme Véronique Musialowska Maton précise qu'elle ne sera pas présente.

Réunion AFP du Haut Tarasconnais

Liste des points en lien avec AFP : recherche d'un vacher pour 2024 - Demande d'avis de principe sur le projet d'écobuage présenté au maire pour accord – Les travaux de remise en état de la piste et du captage d'une nouvelle source côté Larcac sont effectués.

Projet d'atelier Mr Alexei Batousov

Refus de l'évêché en raison d'une activité payante au sein de bâtiments religieux - Refus de M. Le Maire pour mettre à disposition des locaux communaux en raison de l'interdiction d'activité payante au sein d'un lieu public. Mme Solenne Laurent demande à ce que Mr Alexei Batousov reformule sa demande car elle pense que le projet a été mal compris et n'évoque pas des ateliers payants. Monsieur le Maire indique que M. Alexei Batousov lui a exposé ses projets payants et que la demande de Mme Solenne Laurent n'est pas recevable. Le sujet est définitivement clos.

Adhésion de la commune de Larcac au PNR avec signature d'une charte

M. Chasseuil a eu le directeur du parc au téléphone et informe que cette proposition rentre dans le projet d'extension de la zone du parc qui comprend plusieurs communes dont Larcac, avec Aston, Mercus, Arnave,... – Adhésion qui se matérialisera par délibération - La volonté du PNR n'est pas de contraindre, mais d'arriver à un consensus (sans aborder la question de l'ours où le consensus est impossible) - Peut amener de l'argent sous forme de dotation pour la commune (3 000€) si un projet de Larcac est en lien avec le PNR – Larcac pourrait bénéficier de l'appui d'un technicien sur différents projets – Vigilance sur le retrait de l'adhésion qui ne peut se faire qu'avec l'accord de 60% des communes du PNR – Interrogation sur le contenu actuel de la charte (pas encore assez avancée) et une évolution de la charte qui se réalisera jusqu'en 2027 – Serait appréciable pour les projets d'ouverture paysagère/embroussaillage (ex. Vicdessos) - le PNR n'a aucun pouvoir sur la commune, il propose des projets que les communes approuvent ou non la charte – Le PNR est disponible pour proposer une réunion publique et avec les conseillers : décision d'attendre que la charte soit plus avancée, en se renseignant de manière plus précise sur les modalités d'affectation des dotations données par l'Etat et avec quels critères. Mme Solenne Laurent a émis des réserves et est contre l'adhésion de la commune au PNR en raison du fait que le directeur du PNR est pour la réintroduction de l'ours. M. Guillaume Chasseuil se propose pour l'organisation d'une réunion publique avec le directeur du parc.

Entretien végétal sur le domaine communal

Toute végétation qui déborderait sur la voie communale sera coupée par l'employé communal pour éviter les conflits.

Fontaines

Travaux réalisés pour la Fontaine du Dessus, la Fontaine du Dessous et la Fontaine place d'In Pujol.

Travaux Fontaine d'En Germa

Devis proposé de 1 200 €. Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe. Les subventions ne seront pas demandées en raison du faible montant des travaux.

Panneaux Photovoltaïques

Etude de pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'église auprès du SDE 09 (25 200 € pour les travaux), mais le rendement annuel serait mauvais : gain sur 20 ans serait de 10 500 € soit 500€/an - Nouvelle demande de devis pour pose de panneaux photovoltaïques au sol avec une plus grande surface, sur les terrains communaux de l'AFP au niveau du château d'eau du village. M Le maire indique que cela nécessitera une demande de sortie de terrains de l'AFP avec remplacement des surfaces amputées.

Stationnement

Un arrêté municipal a été pris règlementant le stationnement au parking situé sur la route départementale à l'entrée du village.

Employé Communal

Suite à la réunion des Maires des 4 communes employeurs, une lettre en RAR a été envoyée à Luc Pujol spécifiant les tâches à accomplir et le comportement à avoir pendant les heures de travail.

Appartements communaux

M. le Maire exige un durcissement du dossier des locataires au niveau des garanties (pièces justificatives complémentaires) – Signalement d'un problème avec un locataire concernant une installation de plomberie - Après de nombreuses demandes de location, la location du second logement du bâtiment de la mairie a été attribuée à un jeune couple.

Transmission adresses mail des nouveaux conseillers municipaux

Accord des trois nouveaux conseillers municipaux pour transmission de leur adresse mail au secrétariat du Député J.J. Michau.

Présentation du projet d'installation par Mr Maxime Bournet

Déclaré jeune agriculteur au 1^{er} octobre 2023, sur une reprise d'exploitation et de son cheptel, sur des parcelles AFP de Mme Even actuellement retraitée. A ce jour, il loue la bergerie de Mme Even en attendant la construction de la nouvelle bergerie. Nature du projet : augmenter le troupeau de 130 à 180 brebis pour atteindre la viabilité de l'exploitation. Ce qui nécessitera une nouvelle bergerie. L'accord de la vente des terrains de la mairie est nécessaire pour entamer les demandes de devis. Activité développée : élevage d'ovins viande avec la mise en place de vente directe de la viande. Le stockage du matériel s'opère dans le hangar acheté à Mme Ralu, qui a fait l'objet d'une demande d'extension du réseau électrique. Aujourd'hui le fumier est transporté à Prades chez un éleveur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Le Maire
Didier Carbonell

La secrétaire de séance
Danielle Rodriguez



N° DÉLIBÉRATION	OBJET
019-2023	Délibération portant sur l'élection du premier adjoint ou adjointe.
020-2023	Délibération portant sur l'élection du deuxième adjoint ou adjointe.
021-2023	Délibération portant sur la nomination du Référent déontologue de l' élu local.
022-2023	Délibération portant sur une décision modificative N° 1 – Virement de crédit
023-2023	Délibération portant sur la réalisation des travaux sur réseaux électriques (Extension BT bâtiment agricole Bournet S/P1 « Larcet ».
024-2023	Délibération portant sur les travaux de voirie 2024
025-2023	Délibération portant sur la demande de subvention auprès des Services de l'Etat au titre de la DETR 2024.
026-2023	Délibération portant sur la demande de subvention auprès des Services du Conseil Départemental au titre du FDAL 2024
027-2023	Délibération portant sur les travaux de l'abri bus scolaire.
028-2023	Délibération portant sur la demande de subvention auprès des Services de l'Etat au titre de la DETR 2024.
029-2023	Délibération portant sur la demande de subvention auprès des Services du Conseil Départemental au titre des Amendes de Police 2024.
030-2023	Délibération portant sur la vente de terrains communaux à Monsieur Maxime Bournet.
031-2023	Délibération portant sur les délégations du Conseil Municipal au Maire.